

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 15 novembre 2021, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Josée Dallaire, Monsieur Michel Allard, Madame Line Rondeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Marie-Josée Bibeau, Monsieur Bernard Coutu, tous formants quorum sous la présidence de Madame Audrey Sénéchal, mairesse.

Était aussi présente Madame Lorraine Gamelin, greffière-trésorière ad hoc.

**1. MOT DE BIENVENUE.**

Madame La présidente d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE AD HOC POUR LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021.**

**Résolution n° 2021-11-159**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Bibeau.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Côté.

**De nommer Lorraine C. Gamelin à titre de greffière- trésorière ad hoc pour la séance du 15 novembre 2021.**

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

- 1 Mot de bienvenue.
- 2 Nomination d'une greffière- trésorière ad hoc pour la séance du 15 novembre 2021.
- 3 Lecture de l'ordre du jour.
- 4 Approbation de l'ordre du jour.
- 5 Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021.
- 6 Lecture et approbation des comptes à payer.
- 7 Période de questions.
- 8 Offre de service pour entretien du site internet pour 2022.
- 9 Nomination du maire suppléant/substitut maire suppléant de la MRC.
- 10.1 Distribution des postes.
- 10.2 Nomination comité consultatif d'urbanisme
11. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.
12. Nomination du coordonnateur de la bibliothèque.
13. Nomination du représentant de la municipalité pour la bibliothèque.
14. Photos du conseil.
15. Filtre pour l'eau du centre.
16. Envoi d'avis de rappel pour compte de taxes non payé.
17. Renouvellement du mandat du procureur / Cour municipale.
18. Pancartes de vitesse et d'attention à nos enfants.
19. Mandat à Madame Martine Gauthier CPA : T4 2020 et Production des T4 et Relevés 1 pour l'année 2021.
- 20 Journée civique hivernale — 5 février 2022.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

- 21 Coupe du gazon du Faubourg pour 2022.
22. Règlement d'emprunt #11, relatif au programme PAFIRS (programme d'aide financière aux infrastructures récréotouristiques et sportives) pour l'exécution des travaux de rénovation.
- 23 Demandes.
  - 23.1 Demande d'augmentation de salaire pour la directrice générale.
  - 23.2 Augmentation des frais de déplacement de la directrice générale.
24. Rapport de la directrice générale.
25. Changement du terme secrétaire-trésorière pour greffière trésorière.
26. Correspondance.
27. Divers.
28. Levée de l'assemblée.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Résolution n° 2021-11-160**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu  
Appuyé par Madame la conseillère Line Rondeau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2021.**

**Résolution n° 2021-11-161**

**ATTENDU QU'UNE** correction est apportée afin de changer le nom de Gravel pour  
Côté au procès-verbal

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-  
verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Allard.

**D'adopter** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

**Résolution n° 2021-11-162**

La secrétaire-trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 5 octobre au 11 novembre 2021

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>62 328.73 \$</u></b>
<b><u>Total en banque au 11 novembre</u></b>	<b><u>162 685.95 \$</u></b>
<b><u>Placement</u></b>	<b><u>215 000.00 \$</u></b>

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame la conseillère Josée Dallaire  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Allard

**De payer les comptes soumis.**

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été formulée dans la salle, ni par courriel, ni par la poste.

**8. SITE INTERNET POUR 2022**

**Offre de service pour l'entretien du site internet pour 2022**

**Résolution n° 2021-11-163**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Côté.  
Appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Bibeau.

**D'accepter l'offre de service de Monsieur Alain Tétreault pour l'entretien et hébergement du site internet pour l'année 2022 au montant de mille dollars (1000 \$).**

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**9. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT/SUBSTITUT MAIRE SUPPLÉANT DE LA MRC**

**Résolution n° 2021-11-164**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu  
Appuyé par Madame la conseillère Josée Dallaire

**De nommer Monsieur le conseiller Gilles Côté à titre de maire suppléant pour le mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022.**

De plus, il est résolu que Monsieur le conseiller Gilles Côté représente la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon auprès de la MRC de D'Autray pour le mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022, lorsque Madame Audrey Sénéchal, mairesse, ne peut être présente ou à sa demande.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**10.1 DISTRIBUTION DES POSTES**

**Résolution n° 2021-11-165**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Allard  
Appuyé par Madame la conseillère Line Rondeau

**QUE** les postes suivants soient distribués comme suit :

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

Madame Josée Dallaire :	Loisirs, location de salle et bibliothèque.
Monsieur Michel Allard :	Supervision des bâtiments municipaux, CCU.
Madame Line Rondeau,	Aide pour tous les postes.
Monsieur Gilles Côté :	Maire suppléant, sécurité et plan d'urgence.
Madame Marie-Josée Bibeau :	Finances, communication, site internet et journal.
Monsieur Coutu :	Routes, trottoirs et voirie.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**10.2 NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :**

**Résolution n° 2021-11-166**

En vertu de l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du règlement numéro 67 (mars 91)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu  
Appuyé par Madame la conseillère Josée Dallaire

**DE nommer**

Monsieur Michel Allard,  
Monsieur Sylvain Gravel,  
Madame Johanne Lessard,  
Monsieur Réjean Bellerose.

Pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**11. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**Résolution n° 2021-11-167**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.  
Appuyé par Madame la conseillère Line Rondeau.

**D'**officialiser le dépôt des formulaires de mise à jour des intérêts pécuniaires des sept membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12. NOMINATION DU COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

**Résolution n° 2021-11-168**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.  
Appuyé par Madame la conseillère Josée Dallaire.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

**DE** nommer Monsieur Benoit Delorme à titre de coordonnateur de la bibliothèque municipale de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**13. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE.**

**Résolution n° 2021-11-169**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Allard.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Côté.

**DE** nommer Madame la conseillère Josée Dallaire à titre de représentant de la municipalité pour la bibliothèque de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**14. PHOTOS DU CONSEIL.**

**Résolution n° 2021-11-170**

La directrice générale a reçu les soumissions suivantes

<b>Studio Ysabelle Forest</b>	<b>978 \$ plus taxes</b>
<b>Mélanie Edmond photographe</b>	<b>1030.50 \$ plus taxes</b>

Il est proposé par madame la conseillère Line Rondeau.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.

**D'**accepter l'offre de service du Studio Ysabelle Forest, au montant de 978\$ taxes en sus.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15. FILTRE POUR L'EAU DU CENTRE.**

Suite au manque d'information le sujet est reporté.

Il est aussi suggéré de demander l'avis d'un deuxième plombier, ainsi qu'à l'entreprise Nordikeau afin de prendre les échantillons de l'eau.

**16. ENVOI D'AVIS DE RAPPEL POUR COMPTE DE TAXES NON PAYÉ.**

**Résolution n° #2021-11-171**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Bibeau.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Côté.

**D'**envoyer un avis de rappel aux citoyens qui accusent un retard de plus de 375 \$ ou défauts de paiement pour la période de taxation 2021. Des frais de dix dollars (10.00 \$) seront ajoutés pour les frais d'administration.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

De plus, ces avis de rappel seront envoyés le 16 novembre 2021.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**17. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROCUREUR / COUR  
MUNICIPALE.**

**Résolution n° #2021-11-172**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Bernard Coutu  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Michel Allard  
**ET RÉSOLU:**

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, laquelle comprend les éléments suivants:

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 300,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**18. PANNEAUX DE VITESSE ET D'ATTENTION À NOS ENFANTS.**

**Résolution n° #2021-11-173**

Il est proposé par Madame la conseillère Josée Dallaire.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Allard.

**DE** faire l'achat des panneaux et poteaux tel que décrit dans la soumission de la firme Martech pour la somme de 865.20 plus taxes.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19. MANDAT À MADAME MARTINE GAUTHIER CPA : T4-2020 ET PRODUCTION DES T-4 ET RELEVÉS 1 POUR L'ANNÉE 2021.**

**Résolution n° #2021-11-174**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.  
Appuyé par Madame la conseillère.

**D'**accepter l'offre de Martine Gauthier, CPA pour la somme de 450 \$ plus les taxes applicables, cette offre inclus de répondre aux demandes d'informations du gouvernement fédéral concernant l'avis d'écart des feuillets T4 pour l'année 2020, et de produire les T4 et Relevés 1 pour l'année 2021.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**20. JOURNÉE CIVIQUE HIVERNALE — 5 FÉVRIER 2022.**

**Résolution n° #2021-11-175**

Après discussion avec les loisirs, la date du 5 février 2022 a été fixée pour la journée civique hivernale.

Il est proposé par Madame la conseillère Josée Dallaire.  
Appuyé par Madame la conseillère Line Rondeau.

**DE** participer à l'organisation de la journée civique hivernale en collaboration avec le comité des loisirs.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**21 COUPE DU GAZON DU FAUBOURG POUR 2022.**

**Résolution n° #2021-11-176**

Soumissions reçues :

Gazon du parc Faubourg et fossés	Fossés	Gazon
Sylvain Geoffroy Enr.	600\$ plus taxes	1200\$ plus taxes
Entretien PRD		2000 \$ plus taxes

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Line Rondeau.  
Appuyé par Madame la conseillère Josée Dallaire.

**D'ACCEPTER** la soumission Sylvain Geoffroy Enr. pour la somme de mille huit cents dollars (1 800\$) plus taxes.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 11 -  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET  
CULTUREL DE BRANDON**

**Résolution n° #2021-11-177**

Attendu que le 22 octobre 2021, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement décrétant un emprunt de 7 491 022.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréotouristiques et sportives (PAFIRS) pour la rénovation du Centre sportif et culturel;

Attendu qu'en conformité avec les exigences des articles 607 du Code municipal et 468.38 de la Loi sur les Cités et Ville, un règlement d'emprunt adopté par une régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chacune des municipalités dont le territoire est soumis à la juridiction de cette régie.

**En conséquence,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Allard.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Coutu.  
Et résolu

**Que** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon approuve le règlement numéro 11 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 7 491 022.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréotouristiques et sportives (PAFIRS) pour la rénovation du Centre sportif et culturel.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**23.1 DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE.**

**Résolution n° #2021-11-178**

La directrice générale demande au conseil une augmentation pour l'année 2022 de 0.75 \$ par heure. Ce qui représente environ 3.5 % au coût de la vie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Côté.  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Allard.



Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

**D'ACCEPTER** d'augmenter le salaire de la directrice générale de 0.75 \$ par heure.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**23.2 AUGMENTATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Résolution n° #2021-11-179**

La directrice générale demande une augmentation des frais de déplacement que les frais passent de .034\$ à 0.50\$

Il est proposé par Madame la conseillère Line Rondeau.  
Appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Bibeau.

**QUE** les frais de déplacement seront de 0.50 \$ le kilomètre.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**24. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**24.1**

La directrice informe le conseil que sa banque d'heure est de 36 heures en date du 15 novembre 2021. Elle va prendre 2 jours pour Noël et le jour de l'an. Donc, au premier janvier il devrait rester 21 heures.

De plus, elle a cumulé 10 jours sur une possibilité de 10 jours de journée de maladies comme prévu à son contrat de travail.

Ce point est reporté

**24.2**

Le rôle en ligne est désormais accessible sur le site INTERNET de la municipalité.

**24.3**

La directrice générale porte à votre attention une information importante concernant les dispositions particulières pour la formation obligatoire sur l'éthique municipale offerte aux élus, et ce, dans le cadre de la loi 49 qui a été adoptée. La FQM recommande d'attendre avant de procéder à l'inscription à ces différents cours pour les élus qui ont été élus par acclamation. En effet, avec la loi 49, il faut que toute formation portant sur l'éthique municipale et dédiée aux élus municipaux doive obtenir l'approbation de la Commission municipale du Québec (CMQ).

De plus, selon la loi 49 tous les élus devront obligatoirement suivre la nouvelle formation sur l'éthique et la déontologie, dans les délais prescrits (6 mois).

**24.4 La municipalité a reçu une nouvelle mise à jour du rôle 2021.**

	<b>2021 Avant MAJ</b>	<b>Après MAJ</b>
<b>Terrain</b>	<b>23 704 400</b>	<b>23 705 500</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>19 582 300</b>	<b>21 122 300</b>
<b>Immeubles</b>	<b>43 286 700</b>	<b>44 827 800</b>

**25. CHANGEMENT DE TITRE SECRÉTAIRE POUR GREFFIÈRE**

ATTENDU QUE la loi 49, change, le terme « Secrétaire-trésorière » sera remplacé pour « Greffière-trésorière ».

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 novembre 2021

**Résolution n° #2021-11-180**

Il est proposé par Madame la conseillère Josée Dallaire. Appuyé par Madame la conseillère Line Rondeau.

**DE** remplacer le terme « Secrétaire-trésorière » pour « Greffière-trésorière ».

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**26. CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

**27. DIVERS.**

**28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 HEURES 32**

**Résolution n° #2021-11-181**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

IL est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Bibeau.  
Appuyé par Madame la conseillère Josée Dallaire.

**QUE** la séance soit levée.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Loraine C. Gamelin,  
Greffière-trésorière Ad hoc

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal, Mairesse